REPUBLIQUE DU BENIN

DOSSIER DE PRESELECTION
PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

--*-*-*-*-*

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT

-*-*-*-*-*-*-*

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA REALISATION DE L'EIES (ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL) ET DU PAR (PLAN D'ACTION ET DE REINSTALLATION) COMPLEMENTAIRE DU CEG AKPASSA

Autorité Contractante	:	Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA)
Source de Financement	:	Budget Autonome
Référence SIGMAP	:	**PI_PAPVS 1_126996**

Imputation budgétaire : PAPVS

Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT S.A.) CELLULE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS

2026

Novembre 2026

Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA)

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

BON A LANCER
CCMP/SIRAT SA

Émis le : 17/11/2026

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA REALISATION DE L'EIES (ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL) ET DU PAR (PLAN D'ACTION ET DE REINSTALLATION) COMPLEMENTAIRE DU CEG AKPASSA.

Avis à manifestation d'intérêt N° : PI_PAPVS 1_126996

Source de financement : Budget Autonome

Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT S.A.) CELLULE DE CONTRÔLE DES MARCHES PUBLICS

Imputation budgétaire : PAPVS

Gestion : *2026*

Novembre 2026

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA REALISATION DE L'EIES (ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL) ET DU PAR (PLAN D'ACTION ET DE REINSTALLATION) COMPLEMENTAIRE DU CEG AKPASSA**

Référence SIGMAP : PI_PAPVS 1_126996

AVIS N° 216 **/2026/SIRAT/PRMP p.i./DP-AUA/Coord-PAPVS/SPM/SP-PRMP du** 17/11 **2026.**

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA) version 7, publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 07 octobre 2026.
2. La Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du Budget National afin de financer le Programme d'Assainissement Pluvial des Villes Secondaires (PAPVS) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au **recrutement d'un consultant individuel pour la réalisation de l'EIES (étude d'impact environnemental et social) et du PAR (plan d'action et de réinstallation) complémentaire du CEG AKPASSA**.
3. Les prestations comprennent :

   De façon globale : Cette mission a pour objectif global de réaliser une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et un Plan Action de Réinstallation (PAR) complémentaire dans les limites foncières du CEG AKPASSA à Porto-Novo conformément aux dispositions nationales et au Système de Sauvegardes Intégré de la BAD.

   De façon spécifique : il s'agira de :

   Pour l'étude d'impact environnemental et social

   - décrire la situation initiale/de référence de la zone d'intervention du sous-projet ;
   - analyser le cadre législatif, réglementaire et institutionnel applicable en matière d'environnement, d'aménagement du territoire, de gestion de l'eau, de l'usage des pesticides et de protection sociale ;
   - déterminer les principaux enjeux environnementaux et sociaux majeurs ;
   - identifier et analyser les risques et impacts environnementaux et sociaux (y compris les risques et impacts liés à l'utilisation des pesticides pour la lutte contre les pestes) des aménagements sur le milieu physique (écosystèmes, sols et ressources en eau) et sur la biodiversité ; à cet effet, le consultant analysera les impacts aussi bien positifs que négatifs de la réalisation du projet ;

- identifier les zones écologiquement sensibles et les espèces menacées susceptibles d'être affectées par les aménagements ;
- réaliser des consultations publiques ;
- développer un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES).

Pour le plan d'action de réinstallation

- mener un processus de consultation inclusive et participative avec les populations affectées et les parties prenantes locales, afin d'assurer leur information, leur implication et leur adhésion au PAR ;
- décrire les activités du projet, notamment celles en rapport à la réhabilitation du CEG AKPASSA susceptibles d'occasionner des pertes d'actifs, de sources de revenu ou de logements ;
- identifier toutes les personnes affectées (PAP) et les types d'impacts (physiques et/ou économiques), accompagné d'une enquête socio-économique approfondie, ainsi que du système foncier de la zone d'intervention avec prise en compte effective des personnes vulnérables (femmes, personnes âgées, personnes handicapées, etc.) ;
- définir des mesures de rétablissement des moyens de subsistance ;
- proposer des mesures d'indemnisation et de réinstallation ;
- proposer des procédures spécifiques de gestion des plaintes tout en prenant en compte les bases existant dans le mécanisme de gestion des plaintes du PAPVS ;
- présenter les arrangements institutionnels mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du PAR ;
- proposer un calendrier de mise en œuvre du PAR ;
- estimer le coût et le budget des compensations et indemnisations du PAR ;
- définir les responsabilités de suivi/évaluation et de la mise en œuvre du PAR.

Les prestations sont réparties en lot unique.

4. Le délai de réalisation de la mission est de trois (03) mois.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.

   NB : Les candidats doivent disposer d'un agrément en évaluation environnementale et sociale en cours de validité signé par le Ministre du cadre de vie (Eliminatoire).
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.
7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas

d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2ème sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.

L'autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

8. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	**Note pour le critère[1]**	**Sous critères d'évaluation et note**	**Moyens de preuve à fournir par le candidat**
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	[25]	• Diplôme universitaire de niveau Bac+5 au minimum en environnement, sciences sociales, géographie, développement durable, génie de l'environnement, agronomie ou dans un domaine connexe (Diplôme conforme.....**15 points ; diplôme non conforme.....0 point)** • Une formation complémentaire en évaluation environnementale et sociale, gestion des risques sociaux ou réinstallation involontaire.....**10 points**	• Diplôme (copie légalisée) • Attestation de formation (copie légalisée)
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de de la première expérience du consultant[2]	[30]	• Avoir au moins 10 années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale.....**20 points** • Plus de 10 années d'expérience (**5 points /par année supplémentaire jusqu'à un maximum de 10 points**)	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences [(*Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes*]

[1]Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt

[2] Définir le nombre d'année d'expérience soit à partir de l'obtention du diplôme, soit à partir de la première expérience du consultant

3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission	[45]	• Avoir réalisé ou participé à au moins cinq (05) missions d'EIES/PAR de projets d'infrastructures scolaires, urbaines ou sociocommunautaires **(3 points/missions jusqu'à un maximum de 15 points)** • Avoir conduit au moins trois (03) études similaires, portant sur les EIES financées par les PTFs tels que Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale, etc...; **(4 points/missions jusqu'à un maximum de 12 points)** • Avoir conduit au moins trois (03) études similaires, portant sur les PAR financées par les PTFs tels que Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale, etc...; **(4 points/missions jusqu'à un maximum de 12 points)** • Avoir participé à l'élaboration ou à la mise en œuvre d'un mécanisme de gestion des plaintes**.....3 points** • Fournir la preuve d'une formation sur la gestion des plaintes liées aux violences basées sur le genre (EAS/HS/VCE) **.....3 points**	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Attestation de formation (copie légalisée) •
TOTAL	[100]		

9. La note minimale requise pour être présélectionné est soixante-dix (70) points sur 100.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur **YACOBI Kouèssi Michel**, Personne Responsable des Marchés Publics par intérim (PRMP p.i.) de la SIRAT SA, courriel : prmp@sirat.bj avec copie à papvs@sirat.bj et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics de la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA), 4ie étage bureau B 57 de l'Immeuble SCI Trait d'Union, von

Obama Beach, Quartier Ahwanleko Plage ; 04 BP 1109 Cotonou Bénin Tél : +229 01 21 60 45 45/ 01 97 71 80 83 et aux heures suivantes : 8 h 00 à 12 h 30 minutes et de 14 h 00 à 17 h 30 minutes (heure locale GMT+1).

Les manifestations d'intérêt doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée par le candidat.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du ..18 Novembre 2026..... Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics** à l'adresse ci-haut mentionnée. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par poste aérienne. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

    Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

12. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, portant la mention :

    « <u>Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant individuel pour la réalisation de l'EIES (étude d'impact environnemental et social) et du PAR (plan d'action et de réinstallation) complémentaire du CEG AKPASSA</u> »

    « À n'ouvrir qu'en séance »

    à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard.....02 Décembre 2026..... ***à 10 heures 00 minute (heure locale : GMT + 1).***

    Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes.

    Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : salle de réunion Pool/PAPVS de la SIRAT SA, situé derrière l'Aéroport International Cardinal Bernardin GANTIN, Quartier Ahwanleko, 7e vons après Erevan, immeuble 117 **le** ..02 Décembre 2026..... **à 10 heures 30 minutes *(heure locale : GMT + 1).***

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

    Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

    Ce recours doit être exercé dans les trois (03) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les trois (03) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision

définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (deux (02) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics.

Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le 17/11/ 2026

La Personne Responsable des Marchés Publics de la SIRAT SA pi,

Kouèssi Michel YACOBI

II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

(Pour consultant individuel)

[insérer Nom du Candidat] *[Lieu et date]*

BON A LANCER CCMP/SIRATA

A

Monsieur le *[Indiquer titre du représentant de l'autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de sélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature pour *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;

2) le diplôme (copie légalisée) ;

3) les preuves des expériences du consultant [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) ou des attestations/certificats de travail] ;

4) etc.

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le Nom du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)